



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 26253

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'amélioration de la prise en charge des traumatisés crâniens. Chaque année, 160 000 personnes sont victimes d'un traumatisme crânien, dont 4 000 conservent de lourdes séquelles. Or, l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens dénonce la déficience de la prise en charge hospitalière sur de nombreux points. En effet, des victimes de traumatisés crâniens décèdent chaque jour, faute de places dans les services hospitaliers de réanimation neurochirurgicale. Par ailleurs, il apparaît que sur les 450 centres ou services hospitaliers de rééducation fonctionnelle, une trentaine de ces centres seulement présentent des garanties convenables pour assurer la rééducation spécifique des fonctions supérieures (mémoire, troubles du comportement...). En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures concrètes qu'elle entend mettre en oeuvre afin de mieux répondre aux besoins existants et à l'attente des familles et associations et ses intentions quant à la création d'un institut européen de recherches médicales sur le traumatisme crânien.

Texte de la réponse

Les difficultés observées dans la prise en charge des patients cérébrolésés devraient progressivement trouver des réponses, du fait des actions mises en place au plan national dans ce domaine. En effet, dans le cadre de la campagne lancée par M. le Président de la République contre l'insécurité routière, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a demandé à ses services de constituer un groupe de travail sur ce thème. Ce groupe de travail associe des experts, des représentants des familles et des représentants de l'administration. Il s'est réuni à huit reprises, depuis le mois de janvier 2003 et a pour mission de faire des propositions en vue d'améliorer la prise en charge des traumatisés crâniens et médullaires. Ces travaux aboutiront prochainement à la diffusion d'une circulaire, auprès des agences régionales de l'hospitalisation, des directions régionales des affaires sanitaires et sociales, aux établissements de santé et aux établissements médico-sociaux de façon que les agences régionales de l'hospitalisation mettent en oeuvre ces recommandations dans le cadre de l'élaboration des prochains schémas régionaux d'organisation sanitaire. Le groupe a mis l'accent sur le besoin de définir une filière de prise en charge qui, de l'accident à la rééducation, permet une réponse rapide et adaptée aux besoins du patient, au sein d'établissements organisés, équipés et mobilisés. Il insiste également sur la nécessité d'une coordination étroite de tous les professionnels des champs sanitaires et médico-sociaux, institutionnels et libéraux, et d'un accompagnement du patient. Il met l'accent, enfin, sur la prise en compte de la souffrance du patient, de sa famille, et de son entourage à toutes les étapes d'un très long parcours. A cet égard, il faut noter la publication prochaine de la charte des familles, qui définit très précisément les conditions d'accueil, d'écoute et d'information des familles de blessés lors de leur admission en établissements de santé. L'ensemble de ces mesures, par leur caractère opérationnel, permettra une amélioration de la prise en charge des traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26253

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7779

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 9993